

Rennes, le 14/06/2023

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
Résidence du Parmenier
11 rue de Domloup
35410 NOUVOITOU

Objet : Contrôle sur pièces de l'EHPAD Résidence du Parmenier

P. J. : 2 tableaux

Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 20230614000066606

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 19 Avril 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD Résidence du Parmenier réalisé au mois de Février 2023.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD est maintenu en « Moyen » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau 1 ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau 2.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine, 3 Place du Général Giraud, CS 54257, 35042 Rennes CEDEX, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Elise NOGUERA

Directrice générale

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinées à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

